

# L'isolement

Pour contrôler leur partenaire, les agresseurs ont couramment recours à l'isolement physique, financier et/ou social comme formes de violence émotive et psychologique. Les hommes qui contrôlent les actions de leur partenaire, les contacts qu'elle peut avoir, les personnes à qui elle a le droit de parler, ce qu'elle a le droit de lire et les endroits qu'elle peut fréquenter ou qui limitent, par un autre moyen, la participation de leur partenaire au monde extérieur font que c'est plus difficile pour leur partenaire de quitter la violence.

## Isolement physique des communautés rurales

Dans beaucoup de localités rurales, il n'existe pas de services de soutien. Ce manque d'accès aux services et à un soutien peut accroître la vulnérabilité des personnes à la violence ou combiner les effets de la violence.<sup>1</sup> Dans une étude sur 105 anciennes résidentes d'une maison de transition à Regina, en Saskatchewan, toutes les femmes de milieu rural ont indiqué vouloir quitter la relation de violence avant de finalement passer à l'action et elles ont cité le manque de ressources et l'isolement géographique comme étant des principaux facteurs.<sup>2</sup>

Beaucoup de facteurs peuvent contribuer à aggraver les effets de la violence en milieu rural ou dans les régions isolées :

- ➔ □ La distance géographique entre la demeure d'une femme victime de violence et le soutien peut être difficile à manoeuvrer, surtout si elle ne conduit pas, si sa famille n'a qu'une automobile ou s'il n'y a pas de système de transport public.
- ➔ □ Dans certains cas, un incident peut être terminé depuis longtemps par le temps que l'aide arrive, ce qui décourage les femmes à appeler à l'avenir.
- ➔ □ Lorsque les habitants de régions rurales sont propriétaires-exploitants de petites entreprises familiales ou de fermes, le signalement de la violence ou le retrait d'une personne de la maison peut constituer un désastre financier pour l'entreprise familiale.
- ➔ □ Il est moins probable qu'une femme qui quitte une relation de violence pourra demeurer dans sa communauté à cause du manque relatif d'emplois et de logements abordables dans les régions rurales.
- ➔ □ Dans les petites communautés, où il peut exister un fort sentiment que tout ce qui concerne la famille est une « affaire privée », les femmes peuvent parfois tenter d'éviter que la rumeur du problème se répande.<sup>3</sup>
- ➔ □ L'utilisation répandue, dans les communautés rurales, d'appareils radio de type « scanner » capables de capter les fréquences radio de la police et la perception que les fournisseurs de services locaux pourraient « laisser échapper des secrets » peuvent empêcher les femmes en milieu rural de demander de l'aide.<sup>4</sup>

*« J'avais pas le droit d'avoir de l'argent, et j'avais pas le droit de parler au téléphone, et j'avais pas le droit d'avoir des amis et j'avais pas le droit d'avoir un moyen de transport.... Même quand j'allais faire l'épicerie, il me donnait de l'argent, mais je devais lui remettre le reçu et le reste de la monnaie. »*

Projet sur la violence  
faite aux femmes et  
sur la réaction du  
système judiciaire  
de l'Î.-P.-É.

Centre Muriel  
McQueen Fergusson  
pour la  
recherche sur la  
violence familiale

[www.isn.net/~tha/womanabuseresearch/](http://www.isn.net/~tha/womanabuseresearch/)

*Les citations présentées dans le présent document proviennent de femmes de l'Î.-P.-É. qui ont été interviewées en 1999 dans le cadre du Projet sur la violence faite aux femmes et sur la réaction du système de justice de l'Î.-P.-É., un projet mené par une équipe de recherche du Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale.*

*On s'est installé dans une ferme, je ne connaissais rien à l'agriculture; il avait un poêle à bois et jusque là, c'était une chose que j'avais vue dans des musées seulement; et j'avais peur. J'étais seule, il y avait seulement sa famille autour et elle n'offrait pas beaucoup de soutien... »*

### **Isolement social ou financier**

Les femmes peuvent être isolées sans vivre dans une région rurale. Leur partenaire peut contrôler ses activités ou ses relations au point d'empêcher qu'elle puisse développer un réseau d'amis capable de lui offrir un soutien. Il peut contrôler sa capacité d'avoir un revenu ou de développer des compétences.

L'isolement peut accroître la vulnérabilité de la personne à la violence. Certains groupes de femmes sont particulièrement vulnérables à la violence parce qu'elles sont isolées socialement ou financièrement par leurs circonstances. Les femmes immigrantes et les femmes qui ne parlent pas l'anglais comme première langue sont souvent empêchées d'avoir recours aux services, ce qui accroît leur isolement. L'isolement et l'insécurité économique de plusieurs femmes ayant un handicap et de femmes âgées les rendent plus dépendantes de leurs familles et soignants. Non seulement cet isolement et cette dépendance les placent-elles à plus grand risque de violence, ils font qu'elles ont plus peur de menacer leur système de soutien en demandant de l'aide à l'extérieur du système.

*« Je me suis trouvée un travail à temps partiel et il a fait tout en son pouvoir pour m'empêcher d'accepter cet emploi au point de s'attendre et de demander que la personne qui m'avait embauchée ... l'appelle pour lui demander si c'était correct; il voulait avoir le contrôle. Il voulait que mon employeur éventuel l'appelle pour dire "est-ce que c'est correct si j'engage votre épouse?" »*

*« Il devait participer à un programme de formation d'apprenti et devait partir 6 semaines chaque année, alors on déménageait d'un endroit à l'autre et je n'avais jamais la chance d'apprendre à connaître les gens parce qu'on était seulement là pendant 6 semaines. Ensuite, on allait où il devait travailler et je devais le suivre partout où il se rendait pour recevoir sa formation. [Aussi,] il abaissait mes amies, vous savez, en disant des choses du genre "pourquoi te tiens-tu avec elle, elle fume des cigarettes", et ce genre de choses. Alors, je n'avais pas le droit d'avoir des amies et je n'avais pas le droit d'écrire à des amies ou de faire quoi que ce soit. »*

1. Violence familiale : Fiche d'information du ministère de la Justice du Canada, <http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/fm/familyvfs.html> = Family Violence: A Fact Sheet from the Department of Justice Canada, <http://canada.justice.gc.ca/en/ps/fm/familyvfs.html>
2. Chalmers, L. et P. Smith. « Wife battering: Psychological, social and physical isolation and counteraction strategies », dans Tigar McLaren (éd.), *Gender and society: Creating a Canadian women's sociology*, Toronto, Copp Clark Pitman, 1988, p. 221-244.
3. Chalmer & Smith, 1988; MacLeod, 1987
4. *Helpers Exploring Abuse and Responding (HEAR) Team. Prevention of family violence in rural town, island, and geographically isolated communities: Determining sociocultural influences on the meanings of and responses to woman abuse*, Fredericton, N.-B., Centre Muriel McQueen Ferguson pour la recherche sur la violence familiale, 1997.